

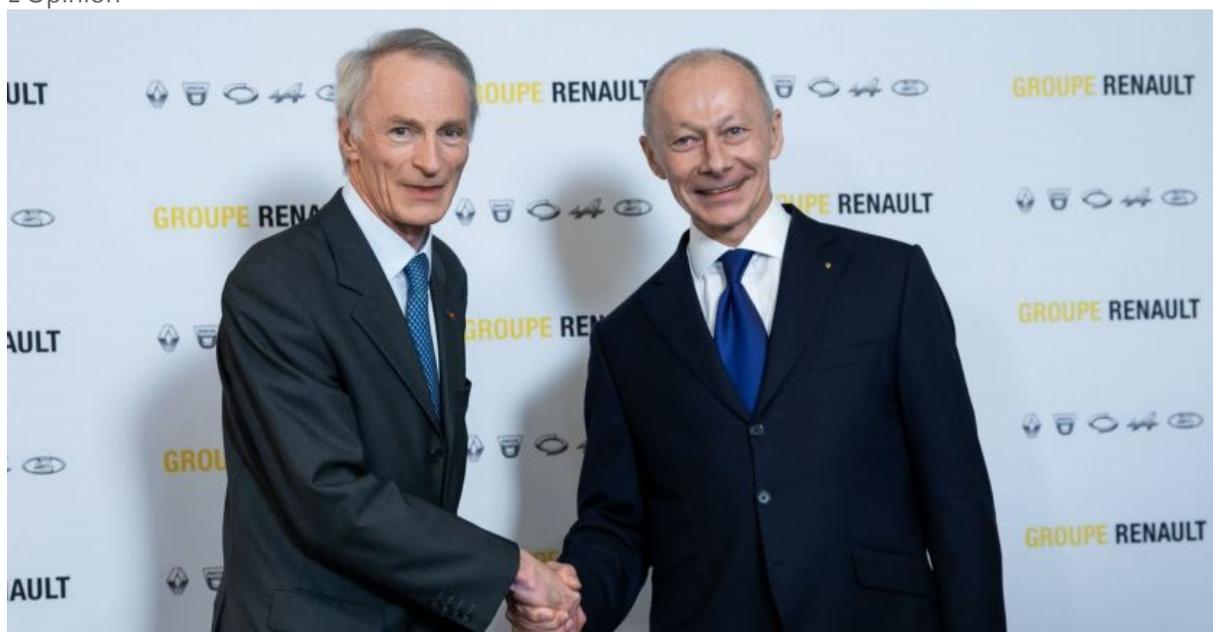
## Thierry Bolloré, un départ de Renault sans petits arrangements entre amis

Muriel Motte

944 mots

14 octobre 2019

L'Opinion



Jean-Dominique Senard et Thierry Bolloré, sourires de façade ?

« Le nouveau souffle de l'alliance nécessite une nouvelle gouvernance, le nouveau souffle pour Renault nécessite un nouveau patron », a commenté le président de Renault, Jean-Dominique Senard, après l'éviction de Thierry Bolloré. Le conseil d'administration reprochait à son directeur général ses méthodes de management et sa gestion du dossier Nissan.

« Un coup de force inquiétant ». Jusqu'au bout, le directeur général de Renault, Thierry Bolloré, a bataillé pour sauver sa tête, dénonçant dans un entretien aux Echos vendredi matin « la brutalité de ce qui est en train de se passer ».

Un patron du CAC 40 se défendant dans la presse quelques heures avant la tenue du conseil d'administration qui doit le destituer, l'événement est assez inédit. « En général, les transitions sont préparées, ce qui fait que les choses se passent mieux, observe Loïc Dessaint, directeur général de Proxinvest. Renault est un cas spécial : Thierry Bolloré était aux commandes depuis peu, il est remplacé du jour au lendemain par une direction intérimaire dans l'attente de trouver son successeur ». Il ne voulait pas démissionner, a justifié le président de Renault, Jean-Dominique Senard, dans la foulée.

Rien n'est décidément banal dans cette affaire, même si « ce qui arrive aujourd'hui est sur le fond assez classique. C'est l'histoire de la mise à bas de l'entourage d'un empereur destitué, estime **Lorraine Kron du Luart, du cabinet de recrutement Eric Salmon**. Si quelqu'un a cassé les codes par son comportement, c'est Carlos Ghosn et non pas celui qui fut un moment son dauphin. » « Thierry Bolloré estime sans

doute être un bon soldat, injustement sanctionné. La théâtralisation de son départ est le fruit de la médiatisation d'une affaire hors norme que les protagonistes ont choisi de porter devant l'opinion publique, juge-t-elle. C'est l'aboutissement de la conduite déviante d'un patron du CAC 40. Il y aura sans doute une jurisprudence Ghosn, il n'y a pas de raison qu'il y ait une jurisprudence Bolloré. »

Submersion. Le monde feutré des affaires a l'habitude de gérer plus discrètement ses différends. Les départs sont rarement tonitruants ; les exceptions ont marqué les esprits. Sans remonter à la démission contrainte de Jean-Marie Messier de la direction de Vivendi en 2002, ce fut le cas en juin 2005 lorsqu'au terme de mois d'escarmouches le PDG d'Havas, Alain de Pouzilhac, fut submergé par son actionnaire Vincent Bolloré en pleine assemblée générale. Avec 20 % du capital, ce dernier obtint quatre représentants au conseil d'administration et, quelques jours plus tard, la tête du dirigeant révoqué par cette instance.

En 2008, il n'y a pas la même intensité dramatique lors du débarquement de Philippe Germond par le conseil de surveillance d'Atos. S'il affirme à des proches « ne pas comprendre cette décision brutale », prise un dimanche, le président du directoire paye notamment sa lutte contre deux fonds activistes actionnaires d'Atos, Pardus et Santorus.

D'autres ont vu leur carrière prendre un tournant après s'être ouverts aux médias. Carlos Ghosn, tout-puissant patron de Renault, réagit au quart de tour après les déclarations publiques de Carlos Tavares à l'été 2013, affirmant que, faute de pouvoir devenir rapidement numéro 1 du groupe, il prendrait volontiers la tête de General Motors ou de Ford. Le bras droit du PDG est prié d'aller voir ailleurs – ce sera chez PSA. A Chris Viehbacher, le directeur général de Sanofi soudainement débarqué en octobre 2014, on reproche un exercice trop solitaire du pouvoir. Deux jours avant sa destitution, la presse avait publié une lettre adressée par le directeur général aux membres de son conseil d'administration, s'étonnant qu'on lui cherche un successeur. Leur réponse n'a pas tardé. Les conditions de son départ, 4,4 millions d'euros d'indemnités, évitent les polémiques.

Petit monde. « Il y a souvent une forme de gentlemen's agreement qui permet au dirigeant de partir sans faire de vague. Les accords de rupture précisent très couramment, outre les modalités financières, la manière dont chacune des deux parties va communiquer, de façon à ce que cette communication soit concordante, poursuit Lorraine Kron du Luart. Le monde des affaires est petit. Vous ne savez pas qui vous allez croiser sur votre route... » Cela n'empêche pas des batailles judiciaires : privé d'indemnités de départ par Atos, Philippe Germond se défend bec et ongles. L'affaire s'est terminée devant la Cour de cassation en 2014, l'intéressé obtenant gain de cause : 3,83 millions d'euros, pénalités de retard comprises.

Les arbres de la discordance publique ne doivent pas cacher la forêt des accords négociés. « Beaucoup de dirigeants ont plus de 62 ans et peuvent faire valoir leurs droits à la retraite. Cela permet à ceux qui ne font plus l'affaire de partir tête haute, poursuit Loïc Dessaint. D'autres restent parfois occupés dans l'entreprise par des missions, contrats ou fonctions de conseiller du président jusqu'à atteindre l'âge légal. Il y a eu par exemple Jean-Georges Malcor, chez CGG, ou Dominique Ferrero, chez Natixis ».

Brutalement évincés, certains continuent même de travailler pour leur ancien groupe. Ce fut le cas de Patrick Pélata, autre bras droit poussé dehors par Carlos Ghosn en 2011, mais conseiller de la structure hollandaise, RNBV, jusqu'en 2018.